

CYCCIT 2022

9 Janvier 2022 – Challenge CYCCIT (YCC)
6 Mars 2022 – Challenge CYCCIT (ISCR)

30 Janvier 2022 – Challenge CYCCIT (CNPC)
27 Mars 2020 – Challenge CYCCIT (CNGJ)

20 Février 2020 – Challenge CYCCIT (CNN)
10 Avril 2020 – Challenge CYCCIT (Théoule)

Conditions d'admission

Le challenge CYCCIT est OPEN et est ouvert à tous régatiers membre ou non d'un des clubs du CYCCIT pour :

- Tous les croiseurs possédant d'une carte d'identité Osiris de la FFV en cours de validité.
- Tous les multicoques habitables sous la jauge MULTI2000 avec certificat validé par l'AMH et la FFV.

Tous les équipiers à bord doivent être titulaires d'une licence FFV en cours de validité et d'un certificat médical.

Chaque club membre du CYCCIT s'acquitte d'une cotisation annuelle de 100€.

Instructions de Course

Les instructions de course sont de la responsabilité des clubs organisateurs mais devront remplir les critères suivants :

- Regroupement en fonction rating net comme suit :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Rating net <= 14.5	14.5 < rating net < =21.5	Classe A,B,C,D : 21.5 < rating net Classe L : rating net < 21.5	R3,R4,L Rating net > 21.5	Multicoque

- Les frais d'inscription pour chaque régates sont de **25 Euros par bateau** (15 € CYCCIT + 10 € club). Le règlement des frais valide l'inscription et donne droit à un ticket d'entrée pour la remise des prix finale.
- L'heure de mise à disposition au comité de course des bateaux pour le 1er signal d'avertissement est fixée à 11 heures. Les procédures de départ sont à 5 minutes.
- L'heure limite d'arrivée du premier de chaque groupe est fixée à 17h. Pour les parcours côtiers, la fermeture de ligne est fixée à 17h30. Pour les parcours bananes, la fermeture de ligne est fixée à 30' après le premier de son groupe.
- La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours (720°) est remplacée par une pénalité d'un tour (360°)
- Le classement de chaque épreuve se fait suivant le **système temps sur distance avec application du CVL** (temps sur temps pour les multicoques)

Calcul des points d'une épreuve

Le calcul des points de chaque épreuve se fait par points à **minima** : 1 point au premier, 2 au deuxième, etc.

Les points de pénalité seront définis comme suit :

- DNF : 1 point de plus que le nombre de participants dans le groupe à la régates
- DSQ : 2 points de plus que le nombre de participants dans le groupe à la régates
- DNS, DNC : 3 points de plus que le nombre de participants dans le groupe à la régates

Une régates annulée classe tous les concurrents inscrits en DNS, sauf si l'organisateur décide de la reporter.

L'équipage d'un voilier peut changer d'une épreuve à l'autre.

Un bateau acheté en cours de challenge perd les points acquis par son ancien propriétaire.

Un propriétaire changeant de voilier en cours de challenge perd les points acquis sur son précédent bateau sauf s'il s'agit d'un navire de remplacement (suite à accident) courant dans la même classe que le bateau d'origine.

Challenge CYCCIT Individuel

Un bateau doit avoir participé à au moins 3 régates pour être classé dans le challenge CYCCIT final.

Un bateau est considéré comme ayant participé dès lors qu'il s'est régulièrement inscrit même si la régates est annulée avant le départ.

Le classement final sera établi sur le nombre de manches organisée et courues (=non annulée) moins 1.

En cas d'égalité le principe de départage de la FFV sera utilisé : plus grand nombre de meilleures manches et, si l'égalité persiste, meilleure dernière manche.

Challenge CYCCIT Interclubs

Le classement est établi sur la base des 3 meilleurs résultats de chaque club dans au moins 2 groupes distincts lors de chaque régates sous réserve qu'au moins 3 bateaux concourent dans son groupe lors de la régates.